

Plus de 40 organisations ensemble pour les libertés publiques et le droit de manifester

29 mars 2019

À l'initiative du groupe La France insoumise, deux réunions unitaires ont eu lieu jeudi 21 et jeudi 28 mars à l'Assemblée nationale. Il en sort un appel signé par 40 organisations (syndicats, associations, médias, collectifs citoyens, forces politiques, élus et groupes politiques) et des personnalités que vous trouverez ci-après. D'autres signataires devraient continuer à rejoindre cet appel.

Un nouveau seuil a été franchi dans la dérive autoritaire du gouvernement. Après l'inscription de l'état d'urgence dans le droit commun, l'adoption du projet de loi "anti-manifestant·e·s" qui accroît les mesures liberticides vis-à-vis des manifestant·e·s et des Gilets Jaunes, les préfetures ont multiplié les interdictions de manifester partout dans le pays et le gouvernement a décidé samedi dernier de recourir à l'armée avant de reculer pour le moment devant la pression. Un État de droit, une démocratie, la République ne sauraient accepter que l'armée se retrouve face au peuple, comme s'il était un ennemi, comme si la guerre civile était déclarée. Jamais.

L'ONU a déjà mis en garde la France, pays de la déclaration des Droits de l'Homme, pour ses manquements à ses engagements pour les libertés fondamentales. Beaucoup connaissent l'aggravation de cette situation depuis longtemps, que ce soient les migrant·e·s, les quartiers populaires, qui ont été le champ d'expérimentation d'un maintien de l'ordre souvent en dehors des principes de l'État de droit. La situation prend cependant une gravité inédite. La pénalisation du mouvement social, écologiste et syndical, le mépris au regard des contre-pouvoirs, est une façon d'empêcher tout dialogue, toute issue positive aux crises de notre époque.

Face aux destructions de bâtiments ou autres actes de violence, le gouvernement ne doit pas jouer aux pompiers pyromanes mais faire preuve de responsabilité. Il est temps de penser les conditions de la désescalade. Pour cesser de nourrir la tension, l'État a le devoir d'en finir avec les provocations et le recours à un arsenal sécuritaire aussi exponentiel qu'inefficace, comme il le fait depuis des semaines vis-à-vis des gilets jaunes. Il est intolérable que des armes dangereuses, dont nous réclamons l'interdiction, aient tant blessé, estropié de manifestant·e·s. Le bilan est déjà tragique et historique. Les blessures subies dernièrement par la militante pacifiste Geneviève Legay sont le symbole de la violence sourde que le gouvernement a

décidé d'employer contre le peuple. Le droit fondamental de manifester se trouve maintenant clairement menacé.

La baisse des tensions suppose également que les pouvoirs publics répondent concrètement aux aspirations qui s'expriment largement dans le pays pour la justice sociale, pour une vie digne pour chacune et chacun, pour la lutte contre le réchauffement climatique. De plus en plus de personnes vivent sous le seuil de pauvreté en France. Les inégalités sociales ne reculent pas, elles explosent. Face à ces revendications légitimes, face à l'ensemble de ces violences sociales et environnementales le gouvernement ne sait répondre que par d'autres formes de violences et infliger aux citoyennes et citoyens d'autres humiliations.

Nous appelons toutes les forces vives progressistes du pays, attachées aux libertés publiques, à faire cause commune pour que le gouvernement change de ton et de réponse, pour que la démocratie ne soit pas bafouée mais renforcée, pour le retrait de la loi anti-manifestants, et l'annulation des mesures liberticides annoncées ce lundi 18 mars par le premier ministre. Nous encourageons tous les mouvements à créer des liens de solidarité et de protection, pour que toutes et tous, quel que soit notre âge, notre fragilité, notre condition, nous puissions prendre part au débat public.

Nous appelons d’ores et déjà à rejoindre les différentes initiatives organisées partout en France le 13 avril pour défendre le droit de manifester, si fragilisé par le gouvernement.

ANV-COP 21 ;
ATTAC ;
Comité Justice pour Adama ;
Coopérative Ecologie Sociale ;
Là-bas si j’y suis ;
CGT ;
Le DAL ;
L'Humanité ;
L'UNEF ;
L'Union Nationale Lycéenne ;
La Chapelle Debout ;
La FSU ;
Le Mouvement National Lycéen ;
Le SNES ;
Le Syndicat de la Magistrature ;
Le Syndicat des avocats de France ;
Regards ;
Solidaires ;
Sud Postes 92 ;
Union Syndicale Solidaires ;

Jean-Félix Acquaviva, Député de Corse ;
Swann Arlaud, acteur
Patrick Bard, romancier, photographe.
Laurent Binet, écrivain ;
Pierre Bonneau, Journaliste ;
Taha Bouhafs, Journaliste ;
Dominique Cabrera, cinéaste
Hélène Cixous, écrivaine.
Jocelyne Clément, Psychologue ;
Laurence De Cock, Historienne ;
Paul André Colombani, Député de Corse ;
Jean-Louis Comolli, cinéaste, écrivain ;
Laetitia Dosch, Actrice, autrice et metteuse
en scène ;

Annie Ernaux, écrivaine ;
Bruno Gaccio, scénariste ;
Robert Guédiguian, cinéaste ;
Nedim Gürsel, écrivain ;
Luc Lang, écrivain ;
Mathilde Larrère, Historienne ;
Jean-Luc Laurent, Maire du Kremlin
Bicêtre, coordinateur de GRS ;
Marie-Noëlle Lienemann, Sénatrice ;
Daniel Mermet, Journaliste ;
Bénédicte Monville, Conseillère régionale
d'île de France
Gérard Mordillat, romancier, cinéaste.
Heitor O’Dwyer de Macedo,
psychanalyste
Jean-Marc Salmon, chercheur

Association des Communistes insoumis ;
EELV ;
Ensemble ;
Génération.s ;
Gauche démocratique et sociale ;
La France insoumise ;
Le groupe parlementaire de la Gauche
démocrate et Républicaine ;
Le groupe parlementaire de la France
Insoumise ;
Le Parti Communiste Français ;
Le Nouveau Parti Anticapitaliste ;
Le Parti communiste des ouvriers de
France ;
Le Parti de Gauche ;
Le Parti Ouvrier indépendant ;
Le Parti Ouvrier indépendant
démocratique ;
PRCF ;

2. Propositions d'initiatives communes :

- **Établissement d'un livre noir**
 - Avec les chiffres
 - Prenant en compte tous les aspects des atteintes aux libertés publiques
- **Création d'un comité de défense des libertés publiques**
- Proposition d'une **base de données avec des argumentaires**, analyses historiques et juridiques communes
- Communiquer de façon unie *via* des **vidéos pédagogiques** et diffusables au grand public
- Proposition d'une **action unitaire** contre les atteintes aux libertés publiques
 - **Rassemblement** dédié, ou **manifestation**.
 - Meeting dédié – Mutualité
- Proposition de **rejoindre le mouvement de samedi**, sous deux casquettes possibles, en fonction des envies de chacun·e :
 - Observatrice·teur des libertés publiques (semblable à l'observatoire des pratiques policières monté à Toulouse).
 - Soutien des GJ
- **Rejoindre les initiatives** déjà existantes :
 - Rencontre sur la criminalisation des luttes, le 11 mai (réunion préparatoire mercredi prochain à la BdT)